



Conseil Municipal PROCÈS-VERBAL Du 9 mai 2023

Le neuf mai deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 4 mai 2023

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 13
Votants : 16

Présents : Pascal EVIN, Armelle DURAND, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Edith PETITEAU, Audrey BARON, Michaël BAUDRY, Franck BOUCHEREAU, Valérie CLÉRO, Vincent DUGUÉ, Marie-Annick HERBRETEAU, Clothilde JOLIVET, Bérengère LAMBERT, Cindy PASQUEREAU,

Excusés : Roger CAILLER, Michel AMOSSÉ, Cédric CARETTE, Bernard SOURISSEAU, Cécilia FONTENEAU,

Pouvoir : M Bernard SOURISSEAU a donné pouvoir à M Pascal EVIN
M Roger CAILLER a donné pouvoir à M Jean-Luc GAULTIER
Mme Cécilia FONTENEAU a donné pouvoir à Mme Audrey BARON

Michael BAUDRY est désigné secrétaire de séance.
Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023

1 DÉSIGNATION DES JURÉS D'ASSISES POUR 2024

Après lecture de la circulaire préfectorale du 27 avril 2023, et après avoir pris connaissance des dispositions, le Conseil Municipal nomme par tirage au sort, trois personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés aux assises de Loire-Atlantique en 2024 :

- Monsieur Patrice BARRÉ né le 28/05/1963 à LA CHAUSSAIRE (Maire et Loire) domicilié 2 La Petite Lande 44330 LA REGRIPIERE.
- Madame Karine BERTRAND épouse SECHER née le 17/07/1976 à NANTES (Loire Atlantique) domiciliée 3 La Gravoire 44330 LA REGRIPIERE.
- Monsieur Pierre RIPAUD né 19/05/1989 à NANTES (Loire Atlantique) domicilié 7 rue du Vignoble 44330 LA REGRIPIERE

2 INDEMNITES DE GARDIENNAGE ÉGLISE POUR 2023

Considérant la circulaire ministérielle relative à l'indemnité de gardiennage de l'Eglise,

Et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer l'indemnité de gardiennage pour l'année 2023 à **200 €** qui sera versée à la Paroisse St Vincent des Vignes.

Cette indemnité sera versée en une seule fois, et budgétisée à l'article 6282.

3 AFFAIRE FONCIÈRE : ÉCHANGE D'EXCÉDENT DE TERRAIN COMMUNAL LA GRANDE AUJARDIÈRE

M le Maire demande à Mme Armelle DURAND de sortir car elle est concernée par le sujet suivant.

M Le Maire informe les élus sur la demande d'échange de terrain à La Grande Aujardière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

- d'échanger avec M Claude DURAND un excédent communal d'une superficie d'environ 487 m² contre une bande d'environ 431 m² lui appartenant
- cet échange aura lieu avec soulte, après déclassement de l'excédent communal.

Dit :

- qu'une enquête de 15 jours aura lieu en Mairie, afin de recueillir l'avis de la population,
- que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale.

Désigne :

- Mme Nadège MENARD, en qualité de Commissaire Enquêteur

Armelle DURAND revient dans la salle du conseil et Cédric CARETTE arrive également en même temps.

4 CONSTRUCTION D'UNE PÉRISCOLAIRE – AVENANT AU MARCHÉ ADAPTÉ N°2023-01

En séance du 1^{er} décembre 2022 et du 19 janvier 2023, le conseil municipal a validé le marché adapté pour la construction de la périscolaire pour un montant de 1 520 345,91 € HT.

Il y a des travaux en plus ou en moins pour la périscolaire :

LOT N° - CORPS D'ÉTAT	ENTREPRISES	MONTANT HT	AVENANT N°1 HT	TOTAL HT
LOT 1 Gros œuvre	Boisseau – Mauges sur Loire	265 000.00 €	- 2 725.58 €	262 274.42 €
Lot 2 – Construction bois	Trillot – Chaze Sur Argos	152 668.70 €	+3 500.00 €	156 168.70 €
Lot 3 – Bardage	Agasse – Saint Julien de Concelles	76 118.58 €	- 2 884.10 €	73 234.48 €
Lot 4 – Couverture	Gueber – Vallet	106 400.00 €	+ 9 069.97 €	115 469.97 €

Lot 5 – Menuiseries extérieures	EGDC – Mazière en Mauges	77 488.81 €	- 5 441.86 €	72 046.95 €
Total Avenants			+ 1 518.43 €	

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2023-01 pour les lots gros œuvre, construction bois, bardage, couverture et menuiseries extérieures cités ci-dessus.

- **AUTORISE** M le Maire à signer et notifier le marché auprès des différentes entreprises citées ci-dessus.

Le marché global s'élève à 1 521 864.34 €.

5 SUBVENTION ASSOCIATION UNC AFN

L'association a acheté un drapeau qui servira aux conseillers municipaux d'enfants pour différentes cérémonies. Le coût de celui-ci a été divisé entre les communes de Vallet, Mouzillon et La Regrippière.

La participation de notre commune est de 75 €.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 75€
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au budget primitif 2023
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

6 ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES

La commune a souscrit à une assurance dommages ouvrages pour la construction de la périscolaire voté lors du conseil municipal du 13 avril 2023.

Il est également proposé de souscrire à une assurance pour la durée des travaux en cas de sinistre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé 10 pour, 4 contre et 3 abstentions :

- **d'accepter** l'offre de la SMABTP pour la « Tous Risques Chantier »
- **d'autoriser** M le Maire à signer les documents correspondants.

7 DIVERS

ZAC DU SOUCHAIS

Plusieurs maisons sont désormais habitées, mais nous avons remarqué plusieurs clôtures réalisées sans demande d'urbanisme. Un courrier a été envoyé à tous les habitants pour qu'ils puissent se mettre en conformité avec le cahier des charges et le plan local d'urbanisme.

ÉGLISE

M le Maire propose d'organiser au moins une fois par an un concert (Chorale, instrument de musique, etc) dans l'église.

RELIQUE DE LA CROIX DE JÉSUS

Il y a longtemps, une relique de la croix de Jésus a été présente sur la commune. Actuellement, elle est conservée au Dépôt Départemental du Maine et Loire des objets mobiliers. Un article dans un prochain bulletin lui sera consacré.

RUE DU STADE

L'installation des chicanes rue du Stade ne ralentissent pas suffisamment les véhicules venant de La Remaudière. Plusieurs propositions ont été évoquées : mise en place de stop, de rond-point, etc. Le sujet est reporté au mois de juillet après l'avis du département.

NOUVEAUX ARRIVANTS – MAISONS FLEURIES

La soirée des nouveaux arrivants a lieu le vendredi 12 mai à 19h. Cette année les gagnants des maisons fleuries recevront un bon de chez la jardinerie Macé et un bouquet de chez Le Rire des Fleurs.

VIGNOBLE A VÉLO

La commission cadre de vie a reçu Damien Bénureau, agent de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, afin qu'il explique le déroulement de la journée « Vignoble à Vélo ». Si la commune se porte volontaire pour accueillir cet évènement en 2024, elle devra valider sa décision en septembre prochain.

Il faut maintenant réfléchir au lieu pour pouvoir y organiser la restauration des participants et le stationnement des voitures et des vélos.

BELLE RENCONTRE

Cette animation aura lieu le dimanche 15 octobre.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum des associations aura lieu le 3 juin de 10h à 13h à la salle polyvalente. Les inscriptions pour le restaurant scolaire et la périscolaire auront lieu au restaurant scolaire le même jour.

ROUTE DE LA PINAUDIERE AU BOURG

Cette route devient dangereuse du fait de la vitesse de certains automobilistes. Il faudra réfléchir l'année prochaine à un marquage au sol afin de sécuriser les piétons et cyclistes.